

L'HISTOIRE DES TIMBRES ÉMIS AU PROFIT DE LA CROIX-ROUGE PAR LES ANCIENNES COLONIES FRANÇAISES ET ANCIENS BUREAUX FRANÇAIS À L'ÉTRANGER AU COURS DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

Le peuple français mais aussi celui des colonies furent sensibles très tôt aux misères et aux drames subis par les soldats du front.

Il y eut un élan de solidarité très fort.

C'est dans ce contexte que la métropole proposa dès le 18 août 1914 la création du premier timbre avec surtaxe par l'apposition d'une surtaxe de 5 centimes sur un timbre déjà existant à 10 centimes au type semeuse camée chiffres gras.

La revue « Le collectionneur de timbres-poste de janvier 1916 reprend le texte d'un article paru dans la journal « LES ANNALES » qui évoque la perception d'un blessé vis-à-vis de ces timbres émis au profit de la Croix-Rouge :

« « Il y avait peu de temps que l'on avait coupé la jambe à un fantassin. Il était faible tant la douleur l'avait miné. J'étais là, auprès de son lit. Son regard éteint errait vaguement tout autour de la salle, quand une infirmière passa. Le blessé lui fit signe d'approcher ;

- Vous avez mal ? lui demanda t-elle.
- Non ! je désirerais avoir un timbre de la Croix-Rouge.

L'infirmière, étonnée de cette demande, mais ne voulant pas contrarier le blessé, lui apporta le timbres.

Alors le pauvre soldat, baisant avec amour ce timbre, me dit d'une voix faible :

- Si je suis sauvé, c'est grâce à ce sou que payait tous les acheteurs.

Le témoin et narrateur de cette scène ajoute : - Je fus tellement ému que je me suis mis à pleurer.

Vous tous, philatélistes, qui lisez ces lignes, continuez d'acheter les timbres de la Croix-Rouge. Vous travaillez ainsi à une bonne œuvre. La gratitude de ceux qui souffrent vous est assurée. N'est-ce pas là la plus belle récompense ? »

Le Maroc se décida dès le mois de septembre par la sortie d'un premier timbre émis à Tanger. Celui-ci est d'ailleurs le plus rare de la collection puisqu'il ne fut imprimé qu'à 25 exemplaires avec la surcharge à l'envers. Il représente un timbre au type Mouchon. Cette surcharge fut réalisée par l'imprimerie du journal L'ECHO DU MAROC à Rabat.



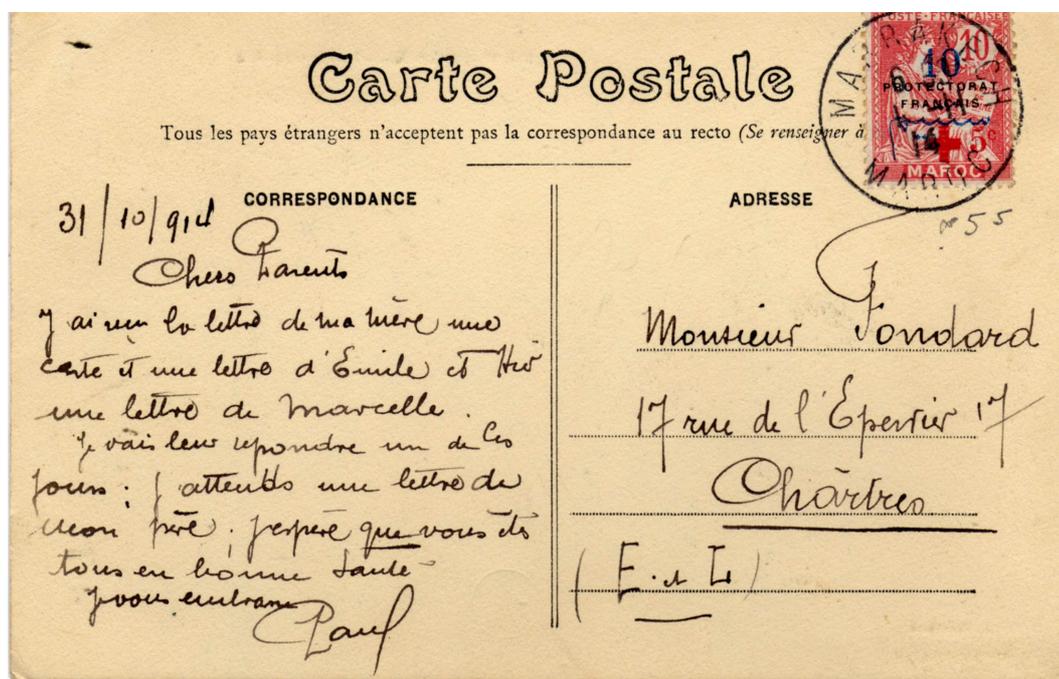
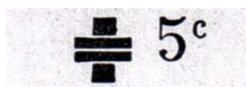
(source catalogue Yvert et Tellier, pays d'expression française)

Cette première émission n'a sans doute pas convenu, aussi deux autres eurent lieu au cours du mois de septembre 1914 :

- celle d'Oujda réalisée avec un composteur façonné sur place à l'imprimerie des Tablettes marocaines d'Oujda. Le tirage fut de 1 500 timbres. Le composteur fut détruit en présence du Haut commissaire pour le Maroc, Mr Vannier. Il ne semble pas qu'il y ait eu de tirages clandestins ;



- une seconde de 125 000 exemplaires en quatre tirages avec la surcharge réalisée par l'imprimerie du journal L'ÉCHO DU MAROC à Rabat.



carte postale du 31 octobre 1914 de Marrakech pour Chartres

En réalité, le vrai démarrage des émissions des colonies débuta en février 1915 à la demande de plusieurs Colonies.

La circulaire n°68 E..P. du 6 février 1915 concernant la création de timbres coloniaux au bénéfice de la Croix-Rouge, évoque les conditions d'émission et d'utilisation des premiers timbres-poste. « Sur la demande qui lui en a été faite par différentes Colonies, notamment par l'Indochine, Madagascar et la Nouvelle-Calédonie, le Département des Colonies vient d'autoriser la création de timbres de 0fr10, surchargés d'une surtaxe de 5 centimes, dont le montant sera versé aux œuvres de la Croix-Rouge.

Je vous prie de faire connaître au personnel placé sous vos ordres que ces nouveaux timbres sont valables pour l'affranchissement de tous les objets de correspondance originaires des colonies à destination de la France ou de l'Algérie.

Par réciprocité, les timbres-poste métropolitains de la Croix-Rouge peuvent être valablement utilisés pour l'affranchissement des correspondances à destination des colonies françaises ; les correspondances adressées à l'étranger doivent au contraire être affranchies, uniquement, au

moyen des timbres-poste ordinaires ;

Pour le Ministre, Le Directeur de l'Exploitation postale, E. Mazoyer. »

Comme c'était le cas pour la France, cette circulaire reprend l'interdiction d'usage de ces timbres pour l'affranchissement des lettres à destination de l'étranger (hors France et Algérie)

Les émissions des timbres se sont échelonnées entre 1914 et 1919 avec des valeurs de 10 et 15 centimes.

L'ensemble de ces timbres a été démonétisé à partir du 1^{er} avril 1921.

Seules les feuilles de 150 timbres font apparaître des millésimes. Ce qui exclut les timbres de grand format.

Pour ces différentes émissions, il fut utilisé des stocks de timbres des émissions précédentes parfois même d'émissions du début des années 1890, comme celui de Tahiti.



15 centimes bleu au type groupe de 1893

Le Maroc a émis le seul timbre au type blanc avec surcharge.



5 centimes au type blanc avec la surcharge rouge et la légende MAROC PROTECTORAT FRANÇAIS

De l'ensemble des bureaux français à l'étranger, seuls Alexandrie et Port-Saïd émirent des timbres avec surcharge.



timbres au type Mouchon avec millésimes 4 et 6

Quant aux Colonies, les timbres utilisés furent ceux des émissions précédentes. Les thèmes sont très variés ce qui fait leur charme.



Paysage de la Côte d'Ivoire



Panthère du Moyen-Congo

Beaucoup d'émission ont porté sur des timbres de valeur d'affranchissement à 10 centimes mais peu à 15 centimes. Certaines colonies émirent les deux comme c'est le cas de la Mauritanie, de Saint-Pierre et Miquelon et du Sénégal.



Marchands traversant le désert



Timbre au type pêcheur



Groupe d'indigènes

Curieusement, plusieurs Colonies ont émis des timbres de valeur d'affranchissement à 10 centimes après 1916, alors que le tarif de la lettre simple était passé de 10 à 15 centimes.



Émission de mars 1917 représentant un guerrier indigène

Il existe même des timbres vendus sans valeur d'affranchissement ou avec une valeur moindre c'est le cas de la Tunisie. La surcharge est représentée uniquement par une croix rouge.



Mosquée de Kairouan. La valeur de 5 centimes a été barrée.



Lettre recommandée du 7 juin 1918 envoyée de Tunis à Marseille affranchie 40c . Seules les surcharges sont prises en compte pour la valeur de l'affranchissement soit 40 centimes (10 *4).



Type laboureurs de valeur faciale 15 centimes mais de pouvoir d'affranchissement de 10 centimes



Lettre du 14 octobre 1915 de Tunis pour Paris. A cette époque, le tarif de la lettre simple est de 10 centimes

L'engouement pour ces timbres fut immense, à tel point qu'il fallut parfois parer au plus pressé et dans d'autres cas limiter leur vente.

En l'absence de timbres surchargés 5 centimes au profit de la Croix-Rouge, les timbres de 10 centimes EFO (Etablissements français de l'Océanie) 1915 furent vendus 10 centimes et les 5 centimes prélevés sur le budget local dans l'attente du tirage de nouveaux timbres surchargés « + 5 centimes » (arrêté du 20 juillet 1916).



1908

La surcharge a été typographiée à Papeete par groupes de 50 timbres sur des timbres émis au type Groupe émis entre décembre 1900 et octobre 1907.

En Inde, il y eut plusieurs émissions avec, à chaque fois, des surcharges différentes

Le 10 centimes rose de juin 1914 représentant le Dieu Vishnou a été émis avec différentes surcharges en carmin en juin 1915, en novembre 1915, juin 1916 et le 20 juillet 1916. La surcharge est placée à différents endroits du timbre.



Un lecteur de L'ÉCHO DE LA TIMBROLOGIE du 31 août 1916 (page 698) évoque la spéculation sur les 2^{ème} et 3^{ème} tirages : « Je peux parler des timbres Croix-Rouge de l'Inde française. Un aimable correspondant, à qui j'avais demandé de vouloir bien m'envoyer quelques timbres Croix-rouge des 2^{ème} et 3^{ème} émissions, me répond qu'il lui a été impossible de me satisfaire, vu que ces timbres ont été épuisés le jour de leur apparition, et il ajoute : « Des amateurs qui se tenaient à l'affût ont enlevé la collection, si bien que la receveuse des postes a été suspendue de ce fait. Mais cette peine n'a pas rendu les timbres de la spéculation.... ».

La surcharge a été imprimée à Pondichéry par feuilles de 75 timbres. Les tirages furent respectivement de 40 000, 45 000 et 12 000 timbres pour les trois premiers timbres.



Une nouvelle émission décidée le 20 avril 1916 de 50 000 timbres de 10 caches fut surchargée de 5 caches et de la croix de Genève.

Une nouvelle émission de 60 000 timbres surchargés dans les mêmes conditions fut décidée le 20 juillet 1916. Cette surcharge a été imprimée à Paris.

Tout cet engouement lié en partie à de la spéculation provoqua la colère de l'Echo de la timbrologie dans des articles intitulés « LE SCANDALE DES COLONIES » et parus en juillet, août et décembre 1916

En Océanie, l'Ordre de service suivant fut décidé :

« Afin de pouvoir assurer le service courant des affranchissements de correspondances à 0fr. 10 et empêcher l'accaparement des figurines de l'émission provisoire par surcharges à 0fr.15, la vente de ces figurines sera limitée, aux guichets de la Poste à Papeete, à 1 000 par jour, avec un maximum de 25 par personne, cette limite pouvant être ramenée à un chiffre moindre si des manoeuvres évidentes d'accaparement étaient constatées.

Toutefois, il sera dérogé à cette limite en faveur des personnes, se présentant aux guichets avec des correspondances à affranchir au tarif de 0fr.10, lesquelles correspondances devront être immédiatement remises à la Poste.

Les préposés en dehors du chef-lieu ne pourront vendre plus de 5 timbres par personne et par jour, en dehors de ceux destinés à l'affranchissement des correspondances mises immédiatement à la Poste.

Papeete, le 5 août 1916.

G. JULIEN ».

A Tahiti, les timbres de la 1^{ère} émission furent mis en vente, mais limitée par personne.

Les timbres ont été vendus à raison de 8 timbres par personne inscrite au préalable, pendant un laps de temps, de huit jours.

Et même, si les timbres ont bien été utilisés pour la correspondance, beaucoup de ces timbres ne sont pas arrivés à destination et ont été enlevés en cours de route.

La vente de la seconde émission fut également limitée.

Les timbres ont été vendus au public pendant dix jours, du 24 avril au 3 mai 1915.

La vente durait de 7 heures 30 à 7 heures 45 le matin.

Aujourd'hui, on peut s'étonner de la rareté des lettres affranchies avec ces timbres compte tenu de la demande de l'époque. Les collectionneurs ont dû les conserver neufs.



Lettre recommandée au tarif de 40 centimes du 21 décembre 1916 à destination de
Marseille



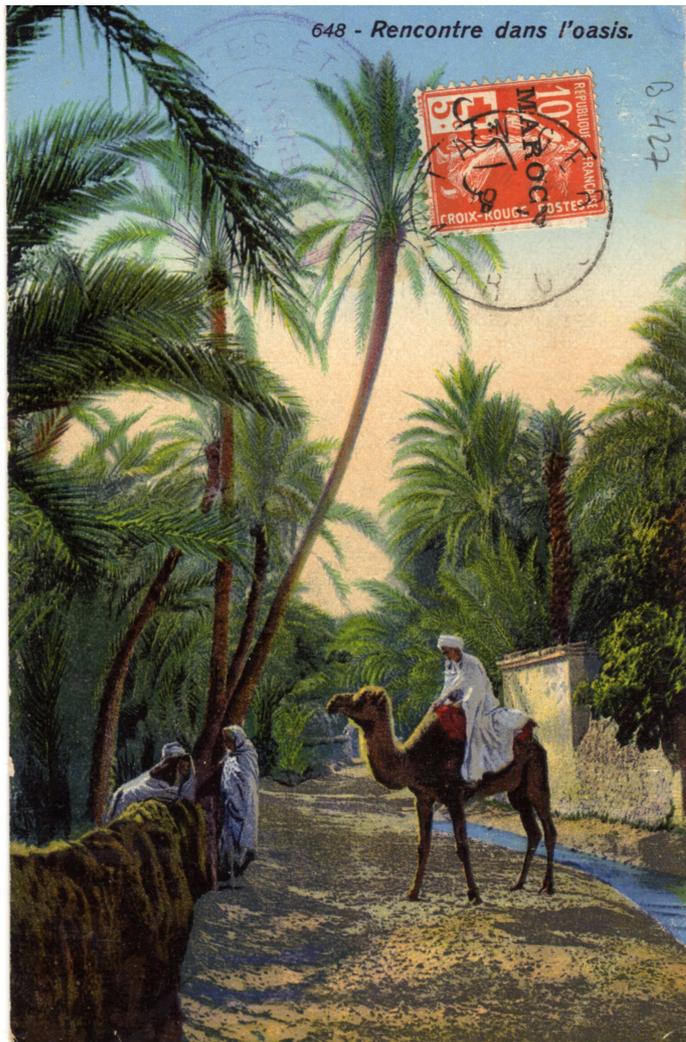
Lettre du 9 décembre 1916 de Tombouctou à Bordeaux

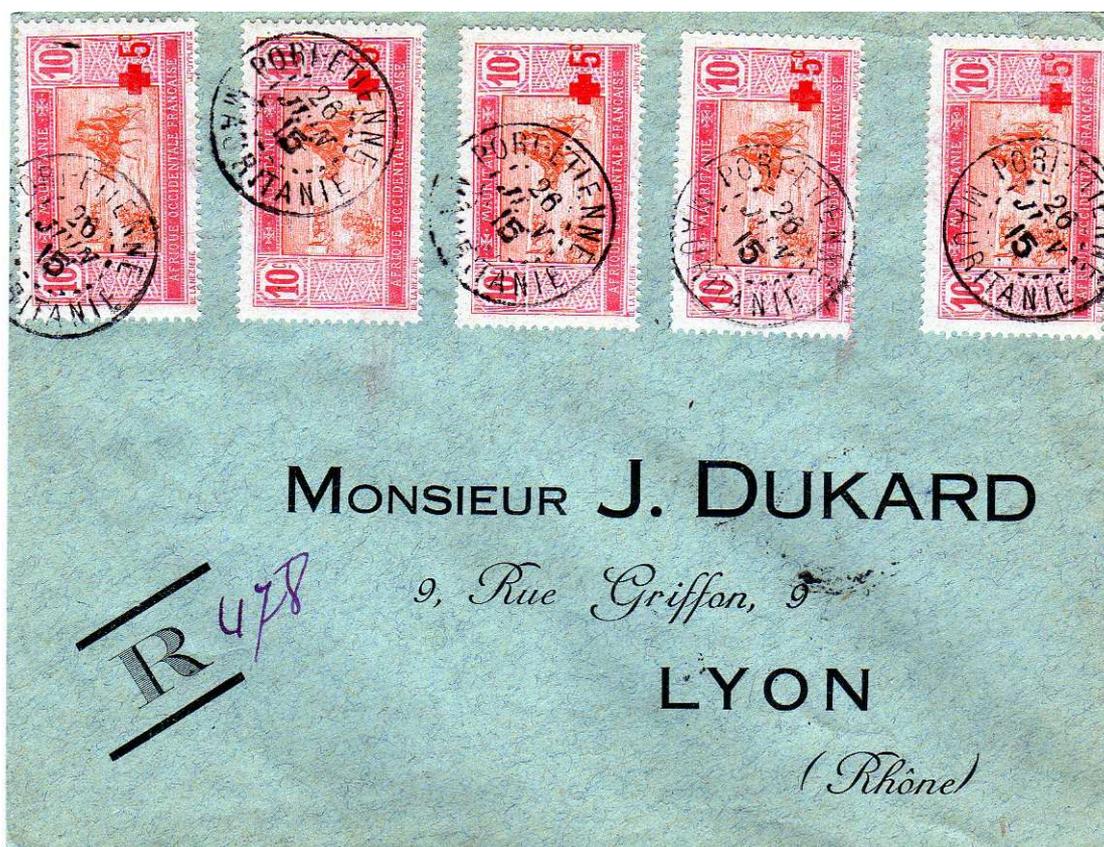


Lettre du 21 juillet 1917 à destination de Bombay



Lettre du 10 novembre 1917 à destination de Thonon affranchie avec 3 timbres différents





Lettre recommandée du 26 juin 1915 à destination de Lyon, affranchie à 50 centimes

Volontairement, je ne souhaite pas évoquer les variétés liées aux surcharges compte tenu des nombreux faux et surcharges de complaisance. En effet, dans différentes Colonies, les surcharges étaient réalisées sur place sans surveillance. Les autorités locales prirent des décisions pour limiter ces risques notamment en Océanie dans un arrêté du 5 août 1916 concernant de l'émission de nouveaux timbres :

« ..Article 4. – Il ne sera toléré, dans cette émission aucune surcharge présentant la moindre anomalie telle que rupture des caractères, renversements, écartements, etc...de façon à maintenir, à toute l'émission une parfaite similitude et homogénéité. Si des feuilles se présentent autrement que les autres, elles devront faire l'objet d'une incinération immédiate en présence de tous les membres de la commission et mention en sera faite au procès-verbal.... »

C'était également le cas en Inde française, l'arrêté du 20 juillet 1916 précise lors de l'émission d'une nouvelle série de timbres consacrés à la Croix-Rouge :

« Art 3 – La surcharge sera opérée à Pondichéry, en présence du Trésorier-Payeur, par une commission composée du Chef du service des Contributions et du Chef du bureau des finances. »

Les millésimes des petits formats sont rares voire très rares. Dans certains cas, compte tenu des conditions d'impression des surcharges, il n'existe qu'un millésime non encadré.



1913

C'est également le cas du timbre d'Oujda, mais le millésime doit être quasiment introuvable.



1916



1917



1918



sans millésime



1915

Comme il a été dit plus haut, certains millésimes sont rarissimes. C'est le cas des timbres de Tahiti.

L'émission de ce timbre a été limitée à 1 750 timbres. Comme il n'existe qu'un seul millésime par bloc de 50 timbres. Il n'y a eu que 35 millésimes. Le millésime présenté est donc rarissime.



1893

Le second timbre a été imprimé à 9 700 exemplaires soit 194 millésimes. Il peut exister sans millésime et avec le millésime « 0 de 1900 ». C'est aussi une très grande rareté.

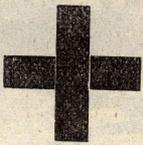


sans

Il y eut même des entiers postaux.



Cette étude montre que « ces petites timbres » sont passionnants à collectionner et qu'ils présentent une histoire digne d'intérêt. Vous constaterez qu'il existe bien des raretés inattendues.

Timbres  **Timbres**
de GUERRE **CROIX-ROUGE**

N'achetez pas les Timbres de GUERRE
 sans nous demander nos prix extra-réduits ; envoi franco
 du catalogue sur demande.
 PRIX-COURANT FRANCE ET COLONIES, 130 pages, envoyé sur demande

DAHOMY
SÉNÉGAL
MAURITANIE

Nous fournissons les séries au type FAIDHERBE, neufs à prix très avantageux.
 DEMANDER LA LISTE DES PRIX.

INDE FRANÇAISE, *Croix de Malte*, la pièce neuve, **6** — port en sus.
 MOYEN CONGO, *Croix noire*, neuf, type I ou II la pièce, **2.50** „

STOCK TRÈS IMPORTANT EN FRANCE ET COLONIES
 Variétés, nuances, blocs, millésimes, oblitér., timbres sur
 lettres, téléphone, ballon monté, fiscaux, entiers, marques
 et cartes militaires de la guerre actuelle. Splendide choix.
*Je sollicite les mancolistes de MM. les Collectionneurs, beaux
 envois à choix, à prix très raisonnables.*
 France et Colonies. Prix-Courant de gros pour Marchands

G. DELACOURCELLE
 Expert de la Chambre Syndicale des Négociants en timbres-poste de Paris
 5, Place de Rennes, 5 - PARIS. (Maison de Confiance fondée en 1883)

MAISON FRANÇAISE

Publicité de l'époque

Rennes, le 19 avril 2011.

André METAYER

BIBLIOGRAPHIE

Les différents numéros de l'ÉCHO DE LA TIMBROLOGIE des années 1914 à 1919 sur les différentes émissions.

L'ÉCHO DE LA TIMBROLOGIE sur « le scandale des colonies »

- n° 340 de juillet 1916 pages 640 et 641 ;
- n° 341 d'août 1916 pages 698 et 699 ;
- n° 545 page 862.

Les catalogues Yvert et Tellier tome II des colonies françaises 1936 et des Bureaux français à l'étranger (BFE) 1940.

MAROC Postes françaises du Comte EXELMANS de l'Académie française et du Comte O. de POMYERS des éditions Yvert & Tellier 1948.

Le collectionneur de timbres-poste :

- n° 407 à 409 de septembre à novembre 1914 page 265 ;
- n° 414 d'avril 1915 page 118 ;
- n° 416 de juin 1915 pages 215 à 218 ;
- n° 418 d'août 1915 page 247 ;
- n° 421 de novembre 1915 page 346 ;
- n° 422 de décembre 1915 pages 372 et 381 ;
- n° 423 de janvier 1916 page 23 ;
- n° 431 de septembre 1916 page 235 ;
- n° 432 d'octobre 1916 pages 301 à 308 ;
- n° 433 de novembre 1916 pages 335 à 339 ;
- n° 435 de janvier 1917 pages 15 à 16 ;

REMERCIEMENTS

Un grand merci à Messieurs Jean-Claude BAEHR et Jean-René HAMELOT qui ont bien voulu relire ce texte et me donner des conseils pertinents.